



CH-3003 Berne, Forum PME

Par courriel

valerie.berger@seco.admin.ch

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction du travail
Secteur Surveillance du marché du travail
Holzikofenweg 36
3003 Berne

Spécialiste: mup
Berne, 19.12.2014

Consultation sur l'optimisation des mesures d'accompagnement

Madame, Monsieur,

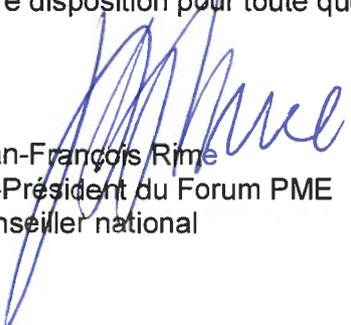
Notre commission extraparlamentaire s'est penchée, lors de sa séance du 17 décembre 2014, sur le projet de loi fédérale sur l'optimisation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Nous remercions Mmes Valerie Berger et Joséphine Gendre de votre direction d'avoir participé à cette séance et d'y avoir présenté les différents éléments du projet. Conformément à son mandat, notre commission les a examinés du point de vue des petites et moyennes entreprises (PME).

Nous sommes favorables à l'augmentation de la limite supérieure des sanctions administratives dont sont passibles les auteurs d'infractions à l'encontre des conditions minimales de salaire et de travail. Nous estimons, par contre, que les autres mesures proposées dans le projet vont beaucoup trop loin et nous nous y opposons.

Nous sommes de l'avis, qu'en lieu et place et comme la Commission de gestion du Conseil national l'a déjà recommandé dans ses prises de position de 2011 et 2012¹, des mesures supplémentaires doivent être prises afin de réduire les écarts de mise en œuvre des mesures d'accompagnement. Il s'agit par-là de veiller à ce que les organes d'exécution respectent des standards de qualité minimum et répondent aux exigences fixées par le législateur. Il existe actuellement à notre avis de trop fortes disparités dans la quantité et les pratiques des contrôles, mais également dans les suites qui y sont données. Ceci est particulièrement problématique du point de vue de l'égalité de traitement. Nous vous prions pour cette raison de renforcer encore davantage la surveillance de la mise en œuvre afin d'homogénéiser l'application des mesures d'accompagnement sur tout le territoire suisse.

¹ Evaluation de la surveillance et des effets des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, rapport de la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N) du 21.10.2011 à l'attention du Conseil fédéral ([FF 2012 1027](#)). Prise de position de la CdG-N du 08.05.2012 ([FF 2012 6845](#)).

Espérant vivement que nos recommandations seront prises en compte, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question.



Jean-François Rime
Co-Président du Forum PME
Conseiller national

Copies à: Commissions de l'économie et des redevances du Parlement